



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Kiwi

Question écrite n° 18447

## Texte de la question

M. Michel Grandpierre attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la situation de l'etablissement Kiwi a Sotteville-les-Rouen. Cet etablissement qui emploie 110 personnes et fabrique du cirage fait partie de l'entreprise Kiwi, filiale de Sara Lee Corporation, important groupe mondial realisant 15,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires annuel, dans les domaines de l'alimentation (marques Maison du cafe - Pickwick), de l'entretien menager (marques Kiwi - Vapona Biotex...), de l'hygiene corporelle (marques Sanex - Williams - Aqua Velva - Savane...) et textile (Hades - Dim - Champion - Aris - Isotoner - Playtex...). La direction de Kiwi France vient en effet d'annoncer sa volonte de restructurer et de specialiser ses unites de productions et de transferer l'activite cirage de Sotteville-les-Rouen a Pont-Audemer pour en faire un centre de production pour l'Europe. Cette restructuration s'accompagnerait de la fermeture pure et simple de l'usine de Sotteville-les-Rouen et par la disparition de 75 emplois (sur 116 actuellement) apres transfert de 38 postes. Situe dans un secteur deja fortement touche par la crise, la fermeture de l'etablissement de Soteville-les-Rouen (qui fait pourtant des benefices) constituerait une aggravation intolerable du chomage. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour empecher ce qu'il considere comme une « delocalisation » nefaste a l'emploi et contraire aux declarations recentes du Gouvernement sur la « reprise economique ».

## Texte de la réponse

Le groupe americain Sara Lee a decide de fermer l'usine Kiwi de Sotteville-les-Rouen (Seine-Maritime) qui emploie 110 personnes a la fabrication de cirage et de transferer cette activite sur le site de Pont-Audemer (Eure), distant de 50 km environ, qui lui appartient egalement et specialise jusqu'alors dans la fabrication de cosmetiques (mousse a raser et after-shave) afin d'en faire son centre europeen de production de cirage. La direction estime que le site de Sotteville est enclave et ne permet pas d'extension. Celui de Pont-Audemer pourra accueillir les equipements de Sotteville et le groupe investira 30 millions de francs pour l'adapter a ces nouvelles fabrications. Une proposition de mutation de Sotteville a Pont-Audemer a ete adreesee a 37 salaries. Un plan social a ete presente et approuve a l'unanimite par le comite d'entreprise pour les autres licenciements. La societe Kiwi France s'est engagee a rechercher un repreneur pour l'etablissement de Sotteville-les-Rouen avec des societes locales specialisees.

## Données clés

**Auteur :** [M. Grandpierre Michel](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18447

**Rubrique :** Chimie

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 5 décembre 1994

**Question publiée le** : 26 septembre 1994, page 4733

**Réponse publiée le** : 12 décembre 1994, page 6200